

Où trouver la version officielle à jour de la convention collective SAS ?

Réponse courte

La version officielle à jour de la convention collective SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027) résulte de deux publications distinctes : le texte initial, déposé à l'**Inspection du travail et des mines (ITM)** conformément à l'article L.162-5, et le **règlement grand-ducal d'extension** publié au **Mémorial A**, qui déclare la convention d'**obligation générale** et la rend applicable à l'ensemble des employeurs du secteur. La convention, signée le 27 novembre 2024 entre OGBL, LCGB, COPAS, DLJ et FEDAS Luxembourg, est entrée en vigueur le **1er janvier 2025**.

Les textes officiels sont consultables sur **legilux.public.lu** (Mémorial A) et sur le site de l'**ITM** (itm.lu) pour le texte déposé. La mise en place d'un système de **veille et d'archivage** des publications officielles est indispensable pour garantir l'application correcte des dispositions, notamment en cas de modification par avenant.

Définition

La **convention collective SAS** (Secteur d'Aide et de Soins) régit les relations de travail dans le secteur social et médico-social luxembourgeois. Elle définit les conditions d'emploi, de rémunération et de travail applicables aux employeurs et salariés de ce secteur.

La convention SAS 2025-2027, signée le 27 novembre 2024, introduit des améliorations significatives : revalorisation des carrières C1-C3 (+5 points linéaires), **prime unique** de 3 670 € en juin 2025 et **pécule de vacances** de 42 points indiciaires payable annuellement. Sa version officielle résulte du texte déposé à l'**ITM** et du règlement grand-ducal d'extension publié au Mémorial A, conformément à l'article L.162-5 du Code du travail.

Questions fréquentes

Comment s'assurer de respecter les obligations légales concernant la convention SAS ?

Les employeurs doivent informer les salariés des mises à jour de la convention dans un délai de deux mois selon les nouvelles obligations du Code du travail (loi du 24 juillet 2024), mettre en place une veille régulière sur legilux.public.lu et archiver les versions successives avec horodatage pour garantir la traçabilité.

La nouvelle convention SAS 2025,2026,2027 est-elle déjà applicable ?

La convention SAS 2025,2026,2027 signée le 27 novembre 2024 est entrée en vigueur le 1er janvier 2025, mais elle doit faire l'objet d'un arrêté d'extension publié au Mémorial A pour être pleinement applicable. Il convient de surveiller les publications officielles car cet arrêté peut ne pas encore être publié.

Où trouver la version officielle et à jour de la convention collective SAS au Luxembourg ?

La version officielle à jour de la convention collective SAS se trouve dans le dernier règlement grand-ducal d'extension publié au Journal officiel (Mémorial A) sur legilux.public.lu, complété par les avenants ultérieurs publiés au RESA. Seuls ces textes officiels font foi juridiquement.

Quels sont les risques d'utiliser une version non officielle de la convention SAS ?

L'utilisation de versions non officielles expose l'employeur à des risques juridiques importants car seuls les textes publiés au Mémorial A et au RESA ont valeur légale. Cela peut entraîner une non-conformité des contrats de travail et des violations du principe d'égalité de traitement entre salariés.

Conditions d'exercice

Condition	Contenu
Dépôt à l' <u>ITM</u>	Texte initial et avenants déposés à l'Inspection du travail et des mines (Art. <u>L.162-5 §1</u>)
Publication au Mémorial B	Décision d'acceptation du dépôt par le ministre dans les 15 jours (Art. <u>L.162-5 §2</u>)
Extension au Mémorial A	Règlement grand-ducal déclarant la convention d'obligation générale pour tout le secteur
Application universelle	Applicable à tous les employeurs du secteur après extension, signataires ou non
Information des salariés	Affichage aux lieux de travail et envoi sur demande par courrier électronique (Art. <u>L.162-5 §4</u>)
Archivage	Traçabilité des versions successives obligatoire pour les employeurs

Modalités pratiques

Action	Précision
Consulter legilux.public.lu	Règlement grand-ducal d'extension au Mémorial A et texte consolidé
Consulter itm.lu	Texte de la convention déposé à l'Inspection du travail et des mines
Vérifier les avenants	Dépôts ultérieurs à l' <u>ITM</u> et publications correspondantes
Archiver avec horodatage	Télécharger et conserver les textes officiels avec date de téléchargement
Documenter les entrées en vigueur	Date de chaque modification et impact sur les contrats
Informers les salariés	Affichage obligatoire et envoi électronique sur demande (Art. <u>L.162-5 §4</u>)
Contrôler les contrats	Conformité avec les mentions obligatoires (loi du 24 juillet 2024)

Pratiques et recommandations

Effectuer une veille régulière sur legilux.public.lu et itm.lu, en surveillant les publications relatives à la convention SAS et aux règlements grand-ducaux du secteur d'aide et de soins. Les communiqués des organisations patronales (COPAS, DLJ, FEDAS Luxembourg) et syndicales (OGBL, LCGB) permettent d'anticiper les évolutions

conventionnelles avant leur publication officielle.

Conserver un historique daté des versions successives avec archivage électronique sécurisé, permettant de reconstituer à tout moment la version applicable à une date donnée en cas de contrôle ITM ou de litige devant le tribunal du travail. Seuls les textes publiés au Mémorial A et déposés à l'ITM ont valeur légale — l'utilisation de versions non officielles expose l'employeur à des risques juridiques.

Mettre en place une procédure documentée de mise à jour des modèles RH (contrats, bulletins, règlements) dès publication de chaque avenant ou modification réglementaire, avec formation des équipes concernées. L'impact des nouvelles mesures 2025 sur la paie et les contrats doit être anticipé : prime unique 3 670 €, pécule de vacances 42 points indiciaires, revalorisations C1-C3.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <u>L.162-5</u>	Dépôt des CCT à l' <u>ITM</u> , acceptation par le ministre, publication au Mémorial B, information des salariés
Art. <u>L.162-8(3)</u>	Exclusion des cadres supérieurs du champ d'application des CCT
Art. <u>L.211-27(5)</u>	Définition du cadre supérieur au sens du Code du travail
Art. <u>L.162-12</u>	Contenu obligatoire de la CCT et primauté sur les contrats individuels
Art. <u>L.161-1</u> à <u>L.161-8</u>	Champ d'application et représentativité syndicale
Loi du 24 juillet 2024	Nouvelles obligations d'information contractuelle (modification Art. <u>L.121-4</u>)
CCT SAS 2025-2027	Convention du 27 novembre 2024, déclarée d'obligation générale par règlement grand-ducal

Les CCT sont déposées à l'ITM et publiées au Mémorial B après acceptation ministérielle, tandis que l'extension par règlement grand-ducal est publiée au **Mémorial A** — seuls ces textes officiels font foi juridiquement. La CCT SAS 2025-2027 a été déclarée d'**obligation générale**, la rendant applicable à l'ensemble des employeurs du secteur, signataires ou non. Un système de veille sur les portails officiels (Legilux, ITM) est indispensable pour garantir la conformité documentaire et le respect des obligations d'information des salariés.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.